

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU DEUX FEVRIER DEUX MIL VINGT-DEUX

L'An deux mil vingt-deux le deux Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28/01/2022, s'est réuni Salle Agnès SOREL, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc (20h40) - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude – DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - RIBEIRINHO Valérie - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : GUEST Iona qui donne pouvoir à SZYMAN Anaïs, RASPAUD Stéphane qui donne pouvoir à HARDOUIN Jean-Pierre, PASQUALIN Côme qui donne pouvoir à BADILLER Marc et VANWATERLOO Damien qui donne pouvoir à HURTEVENT Jean-Serge.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RIBEIRINHO Valérie

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 05 JANVIER 2022 est approuvé.

Stéphane RASPAUD n'approuve pas ce qui est indiqué ci-dessous :

Stéphane RASPAUD : - dit que Côme PASQUALIN n'a pas eu de retour des agents, concernant la fiche de contrôle journalier de la chaudière. Pascal ROUQUETTE vous l'a déjà approuvé.

Mr Pascal Rouquette souhaitait apporter des précisions complémentaires que nous attendons depuis novembre.

Vous deviez rencontrer les agents le 4/05 janvier dernier (indiqué sur votre éphéméride). Sans retour et suite à ce conseil de janvier, vous nous avez indiqué devant les élus faire un tour de table avec les agents. Mrs Pasqualin et Badiller et moi-même n'avons rien reçu suite à ça. Nous attendons donc toujours un retour. *Le rendez-vous n'a eu lieu.*

I - CCTVI – APPEL A PROJET TOURISTIQUE – FONDS DE CONCOURS 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16V ou L5215-26 ou L5216-5 VI40 ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous ;

Entendu l'exposé d'Anne-Sophie FERNANDES en charge du dossier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité (19 pour) ;

DÉCIDE de demander un fonds de concours, au titre de la **répartition** du produit de la **taxe de séjour 2022**, à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de la Mise en valeur des patrimoines sur les circuits des caves et de randonnées **de 8 069,63 €** ;

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
M.O., équipements, élaboration, promotion	8 069,63 €	
Fonds de concours CCTVI		4 034,81 €
Fonds propres		4 034,82 €
Total	8 069,63 €	8 069,63 €

N° 2022-007 Publiée le 14/02/2022 reçue en Préfecture le 14/02/2022

II - PROJET RÉHABILITATION CINÉMA FAMILIA

Monsieur le Maire présente le projet de la C.C.T.V.I. de réhabilitation du Cinéma Familia d'AZAY LE RIDEAU, transmis à chacun afin d'en débattre.

En 2011, la C.C.P.A.R. restitue le bâtiment à la Commune d'AZAY LE RIDEAU, suite à la fermeture du cinéma,

En 2015, création de l'Association « Les Répliants » dont l'objectif est la réouverture de cet équipement,

En 2017, la Commune d'AZAY LE RIDEAU demande à la C.C.T.V.I. une étude des enjeux intercommunaux,

1^{er} Juin 2021 présentation du projet au Maire du bassin de vie

- Transfert de l'équipement communal à la C.C.T.V.I.
- La réhabilitation serait de 820 000 € H.T. minimum (investissement C.C.T.V.I.)
- Bâtiment polyvalent (salle de cinéma, musique, concerts, théâtre...)

A savoir que le budget annuel de fonctionnement est estimé à 71 545€.

Le reste à charge (coût d'exploitation est estimé à 25 000 €/an et de la programmation culturelle à 21 000 €/an), serait partagé entre les Communes du bassin de vie (ex C.C.P.A.R.).

La Commune d'AZAY LE RIDEAU prend en charge 50 % soit 23 000 € et les 23 000 € restants seraient partagés entre les 12 Communes (ex C.C.P.A.R.) au prorata de leur population.

Concernant CHEILLÉ la participation serait de 2 558 €/an

Débat ouvert :

Monsieur le Maire donne des précisions sur les deux propositions de travaux du bâtiment :

- Le moins cher avec les loges à l'étage, il n'y aura donc, plus de siège à ce niveau.
- Le projet le plus cher en laissant les sièges à l'étage et construction de loges sur les côtés.

Il rappelle l'aspect polyvalent de cette salle, qui est très intéressant, car en dehors des dates réservées par l'association, restent les créneaux ouverts pour des spectacles scolaires, de musique, concerts, théâtre par exemple

Monsieur HURTEVENT qui connaît bien le projet, précise que ce qui est présenté dans le dossier est conforme avec le projet de départ. Que c'est un projet intéressant.

Monsieur BADILLER trouve ce projet bien mais souligne que c'est dommage de ne pas avoir pensé au parking.

Monsieur le Maire précise qu'une solution peut être envisagée de faire un parking derrière.

Pour information à ce jour, PONT DE RUAN a voté contre et RIVARENNES pour.

Monsieur le Maire, rappelle l'importance de ce projet, qui permettra aux Communes de l'ouest de la C.C.T.V.I. de se doter d'une salle de spectacles.

Considérant le budget communal, cette somme est possible,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation annuelle de 2 558 € au titre du fonctionnement du cinéma familia.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré majoritairement, à main levée, (15 pour, 4 abstention) ;

ACCEPTE la participation annuelle de 2 558 € au titre du fonctionnement du cinéma familia.

N° 2022-008 Publiée le 09/02/2022 reçue en Préfecture le 09/02/2022

III CCTVI - TRANSFERT MÉDIATHÈQUE D'AZAY LE RIDEAU

Monsieur le Maire présente le projet de transfert à la C.C.T.V.I. de la Lecture Publique d'AZAY LE RIDEAU (médiathèque), transmis à chacun pour en débattre.

Rappel du contexte :

En 2014, transfert de la lecture publique des 8 Communes de l'ex C.C.V.I.

En 2020, transfert de la lecture publique de BRÉHÉMONT, SACHÉ, PONT DE RUAN, THILOUZE, VILLEPERDUE et STE CATHERINE DE FIERBOIS.

Les charges transférées sont fonctions des équipements (transférés ou non) et des charges de personnels (le coût le plus important du service)

Le calcul effectué pour la Commune d'AZAY LE RIDEAU est lié aux caractéristiques particulières de sa médiathèque (surface, nombre d'agents et politique d'achat).

Présentation :

- Ouverture 19h30 par semaine (mardi au samedi)
- 516 m² 2 062 000 € TTC (investissement)
- 4 agents (dont 3 transférables)
- Collections (50 000 livres, 2 000 CD, 7 400 DVD, 1 900 jeux de société et vidéo)
- 2 200 abonnés
- Gratuité pour tous (depuis le COVID)

Evaluations des charges à 177 896 € :

- nettes de fonctionnement à 127 965 € (dont 100 470 € frais de personnels)
- directes d'investissement à 23 785 €
- indirectes d'investissement à 26 146 €

Le coût d'impact financier annuel pour la C.C.T.V.I. : 3 252 €

La répartition du nombre d'abonnés (2 221) fait apparaître 380 abonnés de CHEILLÉ et la proposition financière de répartition afférente serait de 15 218 € annuels.

Monsieur le Maire dit que la médiathèque est gérée par 4 agents (3 ETP) Communaux d'AZAY LE RIDEAU, qui précise que la présence de ses agents est pour assurer une qualité de service. Pour info les autres médiathèques de la C.C.T.V.I. sont gérées par 1 seul agent.

Ce qui explique les 100 470 € de charges de personnels sur 127 965 €.

Concernant le coût des charges transférées (177 896 €) la Commune d'AZAY LE RIDEAU prendrait 50 % en charge.

Les 88 948 € restants seraient répartis entre AZAY LE RIDEAU (46 456 €) et les Communes de RIVARENNES, VALLERES, LIGNIERES DE TOURAINES, LA CHAPELLE AUX NAUX, VILLAINES LES ROCHERS et CHEILLÉ, qui n'ont pas de bibliothèque. Les sommes sont calculées au prorata du nombre d'abonnés communaux.

Pour CHEILLÉ, c'est 15 218 €/ an pour 380 abonnés, pour lesquels nous n'avons eu aucune vérification.

Dans la présentation, il est annoncé la gratuité pour tous, or ce n'est le cas que depuis le changement de mandature en 2020.

Auparavant, la participation demandée par adulte (+18 ans) était de 21 €.

Si l'on part du principe que l'on a 380 abonnés réels (en estimant qu'ils ont tous plus de 18 ans) le coût annuel serait de 7 980 €.

Anaïs SZYMAN a été interpellée par une professeure, lors du Conseil d'école hier soir, sur le fait que les classes primaires n'avaient plus accès à la médiathèque depuis quelques années. *La Commune serait prête à participer pour les scolaires.*

Enfin, ce transfert n'apporte aucun service supplémentaire aux habitants de CHEILLÉ.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert « lecture publique » d'AZAY LE RIDEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, à main levée, (12 contre, 5 abstention, 2 pour) ;

REFUSE le transfert à la C.C.T.V.I. de la « lecture publique » d'AZAY LE RIDEAU et toute participation financière.

N° 2022-009 Publiée le 14/02/2022 reçue en Préfecture le 14/02/2022

IV – PROJET FAMILLES RURALES ESPACES DE VIE SOCIALE

Madame SZYMAN qui avait transmis le projet d'**Espace de Vie Sociale** sur le Ridellois à chacun, apporte des précisions.

Ce projet, financé par la CAF lui a été présenté par Maëlle DINET (porteuse du projet pour l'Association Familles Rurales) lors d'un rendez-vous avec le Maire.

Lors de cette entrevue, Monsieur le Maire a demandé ce que l'association attendait de la commune ? La mise à disposition d'une salle, de la communication et n'avait pas donné d'informations concernant une aide financière.

La semaine dernière, la CAF était présente avec Familles Rurales pour présenter le projet aux Communes concernées (Vallères, Rivarennnes, Cheillé et Azay). Leur souhait est d'être au cœur des besoins de notre bassin de vie.

Avec 3 grands axes :

- Guide asso « avec un agrément et la labélisation » : agréer pour aider les associations dans toutes les démarches (création, dissolution, préparation AG, dépôt de statuts...)
- Mobilité : Mettre à disposition des minibus, des taxis solidaires, ...
- Initiative habitants : Les faire se regrouper sur des points de vie, monter des projets Ils accompagnent jusqu'au bout avec des champs d'action très vaste.

Ce projet porté par Familles Rurales est financé à 60% par la CAF (engagement sur 4 ans), sera déposé avant fin février.

A l'origine un questionnaire avait été envoyé aux familles allocataires de la CAF (avant COVID) et il en est ressorti un vrai projet, qui émane de la demande des habitants.

Lors de l'entrevue il n'était pas demandé de participation financière à la Commune, cependant au vu du budget prévisionnel 2022, sont inscrites des subventions Communales, notamment 1 030 € pour CHEILLÉ. Précision est faite que la Commune n'a pas d'obligation d'engagement sur 4 ans.

Il est demandé si cela ne fera pas « doublon » avec ce qui est proposé par la C.C.T.V.I. ? Non, car ils vont travailler de concert.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la subvention de 1 030 € au profit de Familles Rurales pour le projet d'**Espace de Vie Sociale** sur le Ridellois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, à main levée, (9 pour, 5 contre, 5 abstention) ;

ACCEPTE la participation financière de 1 030 € au titre de l'année 2022 pour le projet d'**Espace de Vie Sociale** de Familles Rurales.

N° 2022-010 Publiée le 09/02/2022 reçue en Préfecture le 09/02/2022

V - BALAYAGES DES RUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de balayage des rues prévoit un passage (avec aspiration) tous les deux mois, dans les rues de la Chapelle et au Bourg. Le montant est de 623,29 € H.T./passage (+TVA à 10%).

La commune avait demandé à être, prévenue suffisamment à l'avance afin de prévenir les habitants de ne pas se garer dans les rues. Pour le passage de janvier, la mairie a été prévenue juste deux jours avant. Malgré le boitage fait, le balayage de la rue de Chinon n'a pas été réalisé correctement du fait de l'heure tardive (10h30) du passage (trop de véhicules stationnés).

Monsieur le Maire propose de ne pas renouveler le contrat et de faire faire ce travail aux agents de la commune tous les mois ou tous les deux mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, à main levée (19 contre) **REFUSE** le renouvellement du contrat de balayage des rues.

N° 2022-011 Publiée le 09/02/2022 reçue en Préfecture le 09/02/2022

VI – DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

31/01/2022 : BRUNET : 915 € (entretien chaudière bois)

27/01/2022 : MANUTAN : 466 € (banc place pôle social)

12/01/2022 : CERICOOK : 474 € (chariot coupe légumes, support disques, thermomètre)

11/01/2022 : ITC : 408 € (bulletin février)

11/01/2022 : ITC : 242 € (vœux du maire)

10/01/2022 : BRUNET : 1667 € (circulateur plancher chauffant)

N° 2022-012 Publiée le 09/02/2022 reçue en Préfecture le 09/02/2022

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des déclarations d'intention d'aliéner reçues, pour lesquelles il a décidé de ne pas préempter :

- Rue des Hauts de Blaise (ZV 212)
- Impasse des Vallées (ZK 81 – ZK 90)
- Lotissement cerisiers (AM 930)
- Lotissement cerisiers (AM 925)
- La Baillère (AW 26 – AW 27 – AW 154)
- Le Petit Vaujoint (ZO 57)
- rue de la Neuraie (AM 379 – AM 381)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce que :

- l'emprunt prévu n'a pas pu être contracté, car le Crédit Agricole demande que le budget Communal 2022 soit voté, la délibération prise ne suffit pas. Une nouvelle consultation sera lancée après le vote du Budget.
- Monsieur LEMESLE Denis prendra ses fonctions le lundi 07 Février prochain, il pourra passer sa FCO en avril 2022.
- à la dernière réunion d'adjoints, une prévision des projets 2022 a été établie avec plusieurs groupes de travail qui vont être formés :
 - Sécurisation école : Marc BADILLER
 - WC public : Fabien BARREAU – Jean NOBILEAU
 - Matériel : Jean-Claude MENEAU – Jean-Pierre HARDOUIN
 - Traverse : Commission Générale
 - Parvis école : Anaïs SZYMAN - Marc BADILLER
 - Cours école maternelle : (standby pour le moment car problème d'assurance)
 - Création parcours santé : Anaïs SZYMAN – Anne-Sophie FERNANDES – Sophie BABIN
 - Parking covoiturage : Jean-Pierre HARDOUIN - Sophie BABIN
 - Poumon vert (terrain acheté à J. POPLIN) aménager un terrain avec une continuité de base de vie commune : Jean-Pierre HARDOUIN - Sophie BABIN
 - Réhabilitation ancienne école – ancienne classe – square : Fabien BARREAU - Marc BADILLER – Come PASQUALIN. *Un groupe de travail existe déjà*
 - Espace Chatry – aire covoiturage – aires de jeux. *Un groupe de travail existe déjà.*

Les élus doivent se rapprocher des référents s'ils souhaitent travailler sur un ou plusieurs sujets.

INFORMATIONS

L'association « Les vitraux de St Didier » reverse la somme de 1 900€ à la commune.
L'Association Pétanque a taillé la haie et installé les planches autour des terrains.

COMPTES RENDUS COMMISSIONS & COMITÉS

Comité Bâtiments du 15 janvier 2022

Présents : Marc Badiller, Fabien Barreau, Rodolphe Parmentier, Jean-Claude Meneau, Jean-Philippe Denis, Adèle Denis, Damien Vanwaterloo, Sophie Babin, Stéphane Raspaud.

Bilan des travaux effectués en 2021

Grange du bourg : Réfection toiture - Reprise d'un linteau.

Eglise : Abaissement de la marche de la petite porte pour l'adapter aux personnes à mobilité réduite.

Ecole cantine : Avec la reprise en main de la chaufferie bois par Côme et Stéphane, différents réglages ainsi que la réparation d'un circulateur, nous constatons une nette amélioration du fonctionnement de cette dernière.

Chaufferie fioul : le circulateur défectueux du plancher chauffant sera remplacé.

Au cours de l'année l'entreprise Brunet est intervenue gratuitement pour la remise en état de nos deux chaufferies.

Salle Agnès Sorel : Changement du robinet défectueux.

Salle Camille Claudel : Réfection du parquet.

Projets 2022

Groupe scolaire : Mise en sécurité de l'ensemble scolaire avec pose d'une clôture et de portails. Réparation de la porte du sous-sol.

Pour la chaufferie un suivi sera demandé à nos agents avec notification sur un cahier de toutes leurs interventions.

Notre convention avec Brunet se terminant au 31 mars, un nouveau cahier des charges sera élaboré avec Stéphane et Côme.

Espace Yves Chatry : Réhabilitation des toilettes à côté des tennis.

Atelier municipaux : Remplacement de la porte principale, ainsi que la pose d'éclairage pour le parking attenant. Il sera nécessaire de procéder au nettoyage des abords.

Grange du bourg : Voir en travaux internes si possibilité de faire la porte de la lucarne.

Eglise et cimetière : Création de places adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Cantine : Création d'une ventilation pour la réserve où sont les frigos et les congélateurs.

Vestiaire et toilettes : il n'est pas nécessaire de les refaire car l'utilisation mixte est autorisée.

Chauffage gaz : Nous sommes en négociation pour surseoir à son installation.

Salle ancienne maternelle : Il sera créé un groupe de travail pour son devenir.

Adjoint aux bâtiments

Marc Badiller

CR comité affaires sociales du 31 janvier 2022

Présents : Fabien Barreau, Sophie Babin, Amélie Caron, Valérie Aucher, Valérie Ribeirino, Stéphane Raspaud, Martine Léon, José marcelino, Anne-Sophie Fernandes **Distribution 2021**
Les retours sur les colis distribués aux anciens est très positif. Le souhait d'un plat chaud est évoqué (car demandé, mais pas en majorité). Il y a eu quelques oublis ou erreurs mais tous ont été rattrapés.

Pour l'année prochaine :

Le comité souhaite remettre en place le traditionnel repas avec une animation, la date choisie est le 6 novembre 2022.

Sophie s'est occupée de prendre les contacts chez le traiteur Doucet et les animateurs « Y a de la voix » car très appréciés de nos anciens.

Ils ont répondu présent ! Restera à choisir le menu, les propositions sont arrivées en mairie...

Pour les personnes non présentes, des colis seront distribués.

Anne-sophie voit ce qu'il est possible de faire avec une entrée, un plat chaud et des chocolats, à suivre et à travailler avec le CCAS.

Nous avons retenu quelques dates en 2022

Le 11 mars les femmes seront à l'honneur avec Eric Labayle et une de ses merveilleuses conférences !

Le 17 juin pour le repas élus/employés, les élus invitent les agents.

Le 26 juin aura lieu le goûter des anciens (visite + goûter ?)

Octobre rose (date à définir)

8 au 15 octobre la semaine bleue

6 novembre repas des anciens

11 novembre une conférence avec notre super conférencier

FIN Novembre la forêt des naissances (date à définir)

Décembre coffrets des anciens à distribuer

Anne-Sophie FERNANDES

TOUR DE TABLE

Fabienne DELÉPINE s'interroge sur la demande de l'épicière, suite à sa dernière demande. Le Maire est allé la voir, par principe d'accord pour exonérer les deux mois de travaux, mais à condition qu'elle soit à jour dans les paiements de ses loyers et de la taxe des ordures ménagères.

Elle a sollicité des aides au département, mais ils souhaitent un rendez-vous avec Monsieur le Maire.

Jean-Serge HURTEVENT a appris que d'ici 1 à 2 mois la fibre arrive à la Belle Croix et demande où on en est de l'adressage ?

Muriel finit de vérifier les changements de propriétaires, un certificat sera adressé aux adresses renumérotées qui ne changent pas de noms. En ce qui concerne les rues qui changent de nom il faudrait installer de nouveaux panneaux simultanément.

Valérie AUCHER demande des précisions sur la sécurisation de l'école. *Il s'agit de clôturer à l'arrière du groupe scolaire (coté Allée Buissonnière), derrière la cantine (les jeunes ne pourraient plus monter sur le toit) et fermer le parvis (maternelle à cantine). Les professeurs sont favorables, mais il faudra solliciter les enseignants et les parents d'élèves.*

Marc BADILLER a fait une demande de devis.

Anne-Sophie FERNANDES annonce que France 3 est venu faire un tournage sur Cheillé (ils ont fait une demande du jour pour le lendemain, si la réponse était défavorable ils auraient fait le sujet à Cravant).

C'est Adèle DENIS qui connaît le journaliste.

L'équipe est en place depuis lundi, jusqu'à jeudi, pour l'émission « **c'est ici** » diffusée sur France 3 entre 18h30 et 19h.

1 reportage et 1 interview (avec des personnes différentes) sur plusieurs thèmes.

- Patrimoine : Bertrand JOLIT / Manoir de la Rémonière.
- Terroir : Gérald GRAZIANI / Hangard de la poule Couasse
- Association sport et enfance : Anaïs SZYMAN / Circuit des caves et de la chasse au trésor
- Tourisme : Samira SALHI-JOLIT / Gîtes et chambres d'hôtes
- Activité économique du tourisme : Anne-Sophie FERNANDES

Anaïs SZYMAN signale que :

- la feuille du chêne part chez l'imprimeur lundi matin, pour une distribution la semaine du 19 février.
- la situation à l'école est compliquée : pas de remplaçants (classes fermées), les enfants doivent rester chez eux. Éric fait un gros travail.
- lors du Conseil d'école du 01/02, les parents d'élèves ont souhaités être impliqués au projet sécurité.
- lors du Conseil d'école du 01/02, il a été émis le souhait d'une classe transplantée en juin de 2 jours à Paris.
- les inscriptions scolaires se feront du 14 au 30 mars, Pauline à l'accueil de la Mairie gèrera les inscriptions.
- la cantine sera dotée d'un extracteur (salle des chambre froide/réfrigérateurs)
- le plan France Relance (matériel cantine) a été complété, demande de financement total de 8 414 €

Adèle DENIS annonce son élection de Présidente des « Amis du Vieux Chêne » avec un nouveau bureau. Il est prévu une activité intergénérationnelle jeux de société avec les enfants le 17 Février prochain.

Sophie BABIN dit que la société ANVALIA va planter les arbres début février et la société la Palette Végétale interviendra après.

Jean-Pierre HARDOUIN signale :

- un petit souci de programmation avec la CCTVI pour la 3eme tranche de la traverse de la Chapelle. Si les réseaux ne sont pas passés avant, nos travaux de requalification seront décalés d'un an.
- qu'avec **Marc BADILLER** ils se sont renseignés pour faire venir l'eau potable jusqu'au Moulin du Roi. Pas possible car débit insuffisant.
- que CIRCET va venir « trancher » la route pour la fibre au bourg, déviation pendant 2 jours.

Jean-Claude MENEAU informe que les conducteurs qui sortent de la Place du Pôle Social (rue des Chanvrils) ont leur visibilité gênée par les conteneurs pour sortir.

Marc BADILLER indique que le SIEIL va continuer les renforcements et enfouissements (semis enterrés) au Haut Beigneux.

Un habitant se plaint de la vitesse au Haut Beigneux.

Fabien BARREAU rappelle une demande d'installation au Domaine du Haut Beigneux (restaurant + boutique de dégustation). C'est en zone agricole pas compatible avec le zonage.

La C.C.T.V.I serait d'accord pour lancer le projet

Une demande d'autorisation auprès de Monsieur le Maire a été faite pour le rejet des eaux claires des eaux usées dans le fossé.

Pour le moment, il ne donne pas son accord pour ne pas valider le projet et attend un échange avec la C.C.T.V.I. et le service Urbanisme.

Prochaine réunion le **2 Mars 2022**

Délibérations prises le 02/02/2022

2022-007	CCTVI – APPEL A PROJET TOURISTIQUE – FONDS DE CONCOURS 2022
2022-008	PROJET RÉHABILITATION CINÉMA FAMILIA
2022-009	TRANSFERT MÉDIATHÈQUE D'AZAY LE RIDEAU
2022-010	PROJET FAMILLES RURALES ESPACES DE VIE SOCIALE
2022-011	BALAYAGES DES RUES
2022-012	DÉCISIONS DU MAIRE

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	Pouvoir A. SZYMAN
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	Pouvoir à J-P HARDOUIN
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	Pouvoir à M. BADILLER
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	Pouvoir à J-S HURTEVENT
NOBILEAU Jean			